MAILLE DES ETATS-UNIS.

POUR COVINGTON et les points intermédiaires. Le bateau à vapeur neuf et rapide BUENAM, capit. ne J. W. Hoffman, remplacera ce dernier, et partira Samedi, 24 courant, à 7 h. du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BRIGGS, 14 Rue Carondelet.

Pour fret ou passage aux points intermédiaires, le bateau à vapeur FAVORITE, capitaine Jules Bernard, partira Samedi prochain à 4 h. du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JULES DUPONT, No. 11, Condé.

Pour fret ou passage aux Bayous, Sara et de Wilkinson, le bateau à vapeur FAVORITE, capitaine John M. Scott, partira Samedi soir prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMIOMIER, 45 Rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'HIVER

Paquebot pour la Balize et la Pointe à la Hache. Le bateau à vapeur FAVORITE, capitaine Hacker, partira Samedi matin, à 10 heures, pour la Balize et le lendemain, et vice-versâ.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. F. BERCIER & Co. No. 54, Vieille Levée.

POUR PLAQUEMINES ET LA COTE. Le vapeur JUDGE MCLEAN, capitaine M. W. Hughes, fera les voyages réguliers, tel que suit, dès fin présent: Départ de la Nouvelle-Orléans pour les marchés et retour, à 10 heures du matin, et de Plaquemines tous les Jeudis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. B. BEIN, No 1, Front Levée.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LAWRENCE, capitaine A. Hall, part de la Nouvelle-Orléans, tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeaux vers les Lundis, et Donaldsonville les Lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co.

Le vapeur LONDON a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marchandise, il a été considérablement allongé, et une seconde cale a été ajoutée à ce vapeur, afin qu'il puisse faire le service régulier des voyages. On aura un soin particulier du chargement du fret et des passagers, tant en cabine que sur le pont. 14 nov—6m

POUR LA BALIZE.—(3 fois par semaine.) Le paquebot à vapeur MUSIC, capit. J. Martin, repare à neuf, et avant-hier entièrement remonté, partira Samedi prochain à 4 heures du matin, arrivera à la Balize le même soir; repartira de la Balize le dimanche à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE. Le même bateau partira de la ville le jeudi à 10 heures du matin, et sera de retour le vendredi après-midi. Pour plus ample renseignement, les passagers arrivant à la Balize le dimanche soir, au lieu de n'y arriver qu'à la Pointe à la Hache, seront conduits gratuitement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MORELL & Co. 71, Vieille Levée.

Paquebot du Bayou Sara, et de Wilkinson. Le bateau à vapeur FAVORITE, capitaine John M. Scott, partira Samedi soir prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMIOMIER, 45 Rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'HIVER

Paquebot pour la Balize et la Pointe à la Hache. Le bateau à vapeur FAVORITE, capitaine Hacker, partira Samedi matin, à 10 heures, pour la Balize et le lendemain, et vice-versâ.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. F. BERCIER & Co. No. 54, Vieille Levée.

POUR PLAQUEMINES ET LA COTE. Le vapeur JUDGE MCLEAN, capitaine M. W. Hughes, fera les voyages réguliers, tel que suit, dès fin présent: Départ de la Nouvelle-Orléans pour les marchés et retour, à 10 heures du matin, et de Plaquemines tous les Jeudis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. B. BEIN, No 1, Front Levée.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LAWRENCE, capitaine A. Hall, part de la Nouvelle-Orléans, tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeaux vers les Lundis, et Donaldsonville les Lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co.

Le vapeur LONDON a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marchandise, il a été considérablement allongé, et une seconde cale a été ajoutée à ce vapeur, afin qu'il puisse faire le service régulier des voyages. On aura un soin particulier du chargement du fret et des passagers, tant en cabine que sur le pont. 14 nov—6m

POUR LA BALIZE.—(3 fois par semaine.) Le paquebot à vapeur MUSIC, capit. J. Martin, repare à neuf, et avant-hier entièrement remonté, partira Samedi prochain à 4 heures du matin, arrivera à la Balize le même soir; repartira de la Balize le dimanche à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE. Le même bateau partira de la ville le jeudi à 10 heures du matin, et sera de retour le vendredi après-midi. Pour plus ample renseignement, les passagers arrivant à la Balize le dimanche soir, au lieu de n'y arriver qu'à la Pointe à la Hache, seront conduits gratuitement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MORELL & Co. 71, Vieille Levée.

Paquebot de la Côte et de Lafourche. Le bateau à vapeur neuf DUBIGNON, capit. C. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les MERCREDIS, partira pour les points de la Côte, et les Lundis et Samedis de chaque semaine, en passant sur tous les points de la côte. Les Lundis et Samedis se faire débarquer sur la côte et non pas sur le pont. L'attention du capitaine THEOD. SHUTE, agent 41, Canal.

POUR LA HAVANE.—Le brick pacquebot SALVADORA, capitaine Sabate, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à W. WIMMONS, 44 Poydras.

AFRETEM. Le brick-goëlette voilier et de première classe, EUGENIO O'DONNELL, capit. Morris, pouvant contenir environ 1,300 barils. Pour les conditions, s'adresser à A. CLARKE & Co. 71, Vieille Levée.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

L'propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, l'honneur d'annoncer au public qu'il l'ouvrira pour la saison, dimanche 31 octobre, par un grand bal masqué et masqué. Les bals auront lieu les lundi, jeudi et samedi, jusqu'à nouvel avis.

Une horloge sera disposée des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Pour Cavalier.....$1 00
Dames.....Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur.

N. B. A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 29 oct—1m

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.

MUSIQUE MILITAIRE.

Mr. H. E. LEWMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE pour SOIREES et BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux satisfaire à la faveur de ses amis et du public, il prend en ses salons M. CORINI, artiste bien connu et fort apprécié. Le second violon sera tenu par un amateur réputé, et le second grand ou petit orchestre, en musique réguliere et à la demande, pour les soirées, avec une pleure les quadrilles, valses, polka, etc. du dernier genre et à toutes heures en usage dans les salons de Paris.

M. LEWMAN a également organisé un corps de MUSIQUE MILITAIRE, et avait les différentes compagnies de la Garde de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit quelques bal masqué de compagnies, serénades ou banquets, en ont déjà fait leur choix. Le prix de la musique militaire sera généralement une répétition chaque semaine, rue de Saint Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

☞ Mr les habitants de la rive gauche du fleuve qui désirent des soirées peuvent s'adresser avec Mr Lehman, au bureau du Commerce.

Adresses: rue Ste. Anne, No. 9, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 3 nov

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, est chargé de la paroisse Jefferson, et s'adresse à moi pour faire annuller les cautionnements suivans:

1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Fortier, sureties.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, sureties.

3o. Un cautionnement de vingt-six mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur de taxes dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sûretés.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que ces dits cautionnements soient annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, est chargé de la paroisse Jefferson, et s'adresse à moi pour faire annuller les cautionnements suivans:

1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Fortier, sureties.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sûretés.

3o. Un cautionnement de vingt-six mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur de taxes dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sûretés.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que ces dits cautionnements soient annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON,
CHARLES GAYARRE, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION.—Par Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Avis est donné que dans les années 1826 et 1828, feu François Alpuente, ayant été nommé curateur pour la succession de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution des devoirs, pardevant Félix de Armas, notaire, le 1er février 1828, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres; les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que l'honorable Mdme. veuve de feu François Alpuente, s'est adressée à moi pour la main-levée des dites hypothèques;

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qu'ils peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 30 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 14 nov—3t

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Conseil, salle de la Municipalité No. 15.

Séance du lundi, 16 novembre 1846.

RESOLU que le second paragraphe de l'article 2 d'une ordonnance intitulée: "Ordonnance concernant les revenus de la ville et des faubourgs de la Nouvelle-Orléans et notre, approuvée et promulguée," approuvée le 15 octobre 1817, et ses dernières amendées de manière à ne pas affecter les droits de la Municipalité de manière à ne qu'autoriser non seulement les représentations, son, appartenant, une chaloupe ou un cabinet dans les limites de la Municipalité No. 1, mais aussi les représentations; la moitié de la dite amende sera payé à la personne qui fera dit connaître le contrevenant et l'autre moitié pour la Municipalité.

(Signé) JH. GROSS, Recorder.
Approuvé le 16 novembre 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 16 novembre 1846.

En vertu des ordonnances suivantes, jusqu'en 1846, ordre, lundi, sept décembre prochain, à onze, au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle aux Viandes, ensemble de la Halle aux légumes de la Première Municipalité et aussi que la ferme de la Halle du faubourg Tremé, dans la dite Municipalité, chacune pour la durée d'une année, à partir du premier janvier prochain (1847), conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront connues au moment de la vente.

A. D. CROSSMAN, Maire.

A VENDRE en exécution du navire français Noel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à vendre:

535 barriques vin rouge, St Gilles,
30 do do Langlade,
14 do do St-Chaly,
30 do do St-Georges,
20 do vin blanc de Cette.
200 barils do
27 do de Madère.
550 paniers huile de Pignolet et de Sax.
150 caisses do diverses marques.
30 paniers do de 96 bouteilles, de Plaimol.
100 caisses pâte de veau, de J. Paquet.
150 do
107 paniers
50 caisses
80 do
1,100,000 bouchons
Amandes en sacs, noisettes en barres.
Groupes pour Cognac.
Champagne de Rheims.

A. VALLE, 36, Comme.

GRANDES DAMES DE NOUVEAUTES.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

LUNDI, 24 NOVEMBRE 1846.

OUVERTURE DU THEATRE

Mdme. PAURI JOLLY, première chanteuse; Mdme. OLIVIER, première danseuse; M. DUPUYTE, premier ténor de grand opéra; M. DUPUIS, baryton, et de M. GUILLOT.

La reprise de
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Donizetti.
En reprise de
LA FIOLE DE CAGLIOSTRO,
Vaudeville en 1 acte.
☞ Le prochain abonnement ... 4 ... 1 ... 1 ... 1